

O02670 21OUT-DE-BLJ

1, On Canopy



This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:
1. This device may not cause harmful interference, and
2. this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Ce dispositif est conforme à la partie 15 des règles de la FCC. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :
1. ce dispositif ne peut pas causer d'interférences nuisibles; et
2. cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences qui peuvent causer un fonctionnement indésirable.

